

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Janvier 1875.

Chronique générale.

On lit dans l'Union :

On parle beaucoup dans les couloirs de l'entrevue qui a eu lieu samedi entre les bureaux du centre droit et de la droite modérée. On assure qu'on a peut-être exagéré, et cela avec intention, les dissidences qui s'y sont manifestées.

Aussi les partisans de la conjonction des centres relèvent-ils déjà la tête, et comptent-ils de nouveau sur la fusion avec le centre gauche de la fraction avancée du centre droit.

On dit de plus que M. de Broglie perd de plus en plus de terrain à la Présidence, et qu'un ministère d'Audiffret-Pasquier serait plus probable dès aujourd'hui.

Cela ne semble pas fondé cependant. Ce qui paraît plus certain, c'est que le maréchal tient beaucoup à maintenir M. de Cisse et le duc Decazes aux affaires.

M. le duc Decazes se flatte d'obtenir toujours une majorité qui lui soit favorable, grâce à l'appui de la gauche, qui lui est toujours reconnaissante du rappel de l'Orénoque, et qui le ménagera dans l'affaire des Capitulations d'Egypte.

La réunion des Réservoirs a tenu une assemblée générale ; on y comptait des représentants de toutes les fractions de la droite, ainsi que des députés ne dépendant spécialement d'aucun groupe.

La question à l'ordre du jour était l'attitude que les membres présents garderaient pendant la discussion des lois constitutionnelles.

M. Peltreau de Villeneuve a expliqué l'attitude du centre droit et a déclaré qu'il irait jusqu'au septennat impersonnel.

Toute la réunion a décidé de repousser tout amendement tendant à la proclamation de la République.

On s'est ensuite occupé de l'attitude que garderaient les orateurs.

Il a été convenu que les orateurs inscrits, appartenant aux groupes représentés dans la réunion, tout en gardant leur liberté de discussion, conserveraient au cours des débats la plus grande courtoisie et s'efforceraient d'éviter les personnalités, afin qu'après le rejet, probable aujourd'hui, du projet de M. de Ventavon, ils puissent se retrouver unis sur le terrain administratif, religieux, électoral.

La commission relative à l'approbation du traité d'extradition conclu entre la France et la Belgique s'est réunie pour constituer son bureau.

M. Rameau a été nommé président, M. Francisque Rive secrétaire, et M. Bertauld rapporteur.

La commission d'enquête parlementaire, sur l'élection de la Nièvre, s'est réunie, ainsi que nous l'avions annoncé.

M. Albert Grévy a été nommé président à l'unanimité, M. de Cornulier-Lucinière vice-président, MM. Savary et de Choiseul secrétaires.

La commission s'est longuement entretenue

nue des faits sur lesquels il lui faudra faire la lumière.

Les bonapartistes dissimulent mal leur inquiétude.

On parle de nouveau de l'ajournement des lois constitutionnelles.

La discussion de la loi de réorganisation de l'armée ne sera terminée que demain.

Le Temps nous dit qu'avant de se résoudre à combattre l'urgence, M. le duc de Broglie avait fait une tentative malheureuse auprès de M. Batbie, président de la commission des Trente, pour l'engager à appuyer la proposition d'urgence au sein de la commission et ensuite, si la commission s'y ralliait, devant l'Assemblée elle-même. M. Batbie aurait répondu à peu près en ces termes :

« Je me suis déjà compromis dans le débat sur la priorité du projet de Sénat, quoiqu'il fût beaucoup plus naturel de discuter d'abord la loi des pouvoirs publics. Vous me proposez aujourd'hui une tâche tout aussi ingrate ; comment pourrais-je soutenir que les lois constitutionnelles sont urgentes, quand elles ont déjà motivé quinze mois d'élaboration ? »

Reviendrons-nous à l'in vraisemblable conjonction des centres ? L'Aube, journal de M. Casimir Périer, invite le centre droit à se rallier à la reconnaissance de la République, en lui montrant que, grâce à son droit de révision, il pourra toujours, en 1880, remplacer la République par la Monarchie constitutionnelle, si la République n'a pas fait suffisamment ses preuves. Le bon billet !

Nous lisons dans un article de M. de Girardin, sur la situation des partis à la Chambre et dans le pays :

« Nous comprenons que les royalistes persistent dans leur conviction que la monarchie seule peut rétablir parmi nous, au dedans la stabilité, et au dehors notre influence et notre prestige perdus. Ce que nous ne comprenons pas, c'est que les membres de la réunion du centre droit, ceux du cercle des Réservoirs, ceux de la réunion Colbert, qui partagent cette conviction, ne fassent pas cause commune avec la réunion des chevronnés ; c'est qu'ils se soient laissés retenir par une question de couleur de drapeau et par une nuance de programme, comme si la mort ne tenait pas les cartes de ce grand jeu dont la politique est la table verte.

» Est-ce que M. le comte de Chambord, montant sur le trône, et se nommant Henri V, n'avait pas pour successeur M. le comte de Paris, et celui-ci son fils aîné ? La royauté d'Henri V n'était donc qu'un relai à franchir pour atteindre au but de ceux des membres des trois réunions royalistes dissidentes, dont l'idéal est la monarchie constitutionnelle de 1830. Les scrupules qu'a fait naître en eux la lettre du 27 octobre 1873, et qui les ont retenus, ne méritent pas de s'appeler conscience ; leur vrai nom est in conséquence. Nous comprenons donc et nous approuvons la Réunion des chevronnés. Elle est logique, elle est légitime. »

Etranger.

ESPAGNE.

Le nouveau gouvernement de Madrid se trouve déjà aux prises avec une difficulté diplomatique suscitée par l'Allemagne.

On se rappelle qu'il y a un mois, un brick mecklembourgeois, le Gustave, du port de Rostock, chargé de pétrole à destination de Passages, fut saisi, près de Guetaria, par les carlistes, qui s'emparèrent de sa cargaison.

Le fait donna lieu à la presse libérale de faire entendre ses déclarations habituelles ; les carlistes n'en tinrent naturellement aucun compte. Ils gardèrent le pétrole, et ils firent bien. De cruelles expériences leur ont appris à quel usage sert le pétrole entre les mains des soldats du libéralisme espagnol, ces dignes émules des communards.

Le navire était abandonné, et il était venu s'échouer sur le sable, devant Zarauz, localité dont les carlistes sont maîtres, lorsque ceux-ci l'abordèrent et procédèrent à son déchargement, qui dura plusieurs jours. L'équipage avait gagné la terre et trouvé un refuge à Guetaria.

Une lettre écrite de Berlin au Journal des Débats raconte ainsi la suite des faits :

« Cependant le capitaine mecklembourgeois qui savait tombés aux mains des carlistes le bateau, propriété allemande, et les marchandises, propriété espagnole, dont il était responsable, s'empressa d'écrire, dès le 12, au consul allemand le plus proche, celui de Saint-Sébastien, pour obtenir la protection de deux canonnières de l'empereur d'Allemagne mouillées alors à Santander avec la mission de protéger efficacement dans ces parages inhospitaliers la vie et les biens des nationaux allemands. Par une mauvaise fortune que ni l'inclémence de la mer ni l'occupation de la voie de terre par les carlistes n'expliquent, cette lettre, confiée probablement en double expédition (elle en valait la peine) à un pilote et à un messager connaissant bien la côte et la contrée, ne mit pas moins de huit jours et sept nuits pour franchir les quelques lieues qui séparent Guetaria de Saint-Sébastien.

» C'est seulement le 19 décembre que M. Sprenger, gérant du consulat allemand à Saint-Sébastien, déclare avoir reçu cette lettre à lui expédiée le 12. C'est donc officiellement le 19 au plus tôt, ou le 20, que le consul à Bayonne, M. Lindau, et par son intermédiaire la chancellerie de Berlin, ont dû être informés de ce qui s'était passé devant Guetaria le 11.

» Le plus surprenant sera dit quand on saura que c'est justement à ces deux dates que les deux canonnières le Nautilus et l'Albatross quittèrent le port de Santander pour des destinations lointaines.

» Après l'immense retard subi par la lettre du capitaine, c'est là immédiatement une conjoncture fort singulière, et à laquelle, du reste, personne à Berlin ne voulut croire au premier moment. La National Zeitung, dans son numéro du 23 décembre, cherchait plutôt à exciter ses lecteurs contre les carlistes, en leur présentant l'accident arrivé au brick Gustave comme une conséquence du départ des canonnières allemandes. Que penserait la National Zeitung, maintenant que les deux faits sont remis dans leur ordre chronologique, si quelqu'un, renversant le

rapport qu'il lui a plu d'établir entre eux, prétendait que l'éloignement subit des canonnières a bien pu être une conséquence de l'accident arrivé au brick Gustave ?

» J'avoue que, de toutes les conjectures essayées, celle-là pouvait passer hier encore pour la moins absurde. N'était-il pas admissible qu'étant donnée l'affaire de Guetaria, la chancellerie de Berlin, instruite déjà des événements intérieurs préparés en Espagne, s'empressât de retirer ses canons pour acquiescer le droit de rendre le nouveau gouvernement espagnol responsable de l'insulte infligée par les carlistes au pavillon allemand ? La discussion ultérieure des réparations à obtenir pouvait fournir une bonne occasion d'essayer, sinon de préparer le terrain politique dans la Péninsule. Mais cette interprétation est redevenue fort discutable depuis qu'il est certain que le Nautilus et l'Albatross ont reçu l'ordre de regagner Santander. »

Nous ne savons si les incidents singuliers rapportés par le correspondant doivent s'expliquer réellement par l'hypothèse qu'il indique. Dans tous les cas, le cabinet de Berlin a pris son parti ; il ne retire pas ses canons ; on dit qu'il en accroît le nombre et qu'il envoie toute une escadre dans les eaux de la Péninsule ; mais M. de Bismark n'a pas pour cela jugé à propos de s'abstenir de réclamer auprès du gouvernement alphonsin. Les dépêches nous annoncent déjà qu'en principe il aurait obtenu satisfaction : l'affaire sera réglée aussitôt que l'on aura reçu à Madrid les rapports demandés à l'ambassade espagnole en Allemagne.

Le télégraphe ne s'en tient pas là ; il laisse entrevoir l'intention qu'aurait le gouvernement berlinois de faire agir ses navires de guerre contre les points de la côte occupés par les carlistes. Est-ce pour se conformer au système des compensations ?

Tels sont les faits ; nous n'avons rien à y ajouter, mais nous trouvons bien amusant le langage des feuilles alphonsinnes de Paris, qui reprochent gravement aux troupes carlistes d'exposer leur pays au péril de l'intervention étrangère. Contre qui et en faveur de qui interviendraient donc les Prussiens, s'ils bombardaient les points de la côte occupés par les carlistes, ou y débarquaient des troupes !

On lit dans la correspondance Larzat :

Le manifeste de S. M. le roi don Carlos VII a été salué avec enthousiasme par nos armées, par nos populations par les cabinets et les conservateurs européens.

Nos amis voient dans ce langage franchement catholique et autoritaire le salut de l'Espagne de Charles-Quint.

L'Europe et surtout les gouvernements monarchiques y voient une barrière infranchissable opposée à cette forme dangereuse de la révolution que l'on appelle le libéralisme et le parlementarisme.

Des députations de nos diverses provinces ont renouvelé au roi, à l'occasion de ce manifeste, l'assurance de leur dévouement par ces magnifiques paroles :

« Sire, nous défendrons la sainte cause de Votre Majesté avec la même persévérance et la même ardeur que nous avons toujours défendu nos fueros. Notre jeu-nesse est dans vos bataillons. Donnez-nous des armes pour nos vieillards ; nos femmes et nos filles travailleront nos champs. »

Nous savons que des représentants dû-

ment autorisés par les provinces du centre et du sud, dominées et mises en état de siège par nos ennemis, sont venus présenter au roi les mêmes protestations et des offres analogues de concours actif.

Devant cet élan général de l'Espagne *vraiment monarchique*, les alphonistes sont non-seulement déconcertés, mais découragés. C'est en vain qu'ils ont annoncé dans leurs journaux que la proclamation du jeune fils de dona Isabelle serait le signal d'une débânde carliste; que les défections de nos chefs avaient déjà commencé et deviendraient bientôt un *tolle général*, car ces chefs, en grande partie ex-isabellistes, étaient venus se grouper autour de don Carlos exclusivement par *haine à la république*.

Voilà dix-sept jours que Martinez Campos a fait à Sagonte le trentième *pronunciamiento* militaire de l'Espagne, et pas un général, pas un chef, pas un officier, pas un volontaire, n'ont demandé l'*indulto* ni accepté l'amnistie lancée par le jeune don Alphonse.

C'est par *haine à la révolution* que les meilleurs officiers de l'armée espagnole défendent aujourd'hui le roi Charles VII. Or, l'ancien collègue de Vienne représente cette révolution au même titre que sa mère et en sera bientôt, comme elle, la victime.

Déjà des bandes républicaines, commandées par des députés, parcourent la Sierra-Morena (Andalousie et Estramadure). Les grandes villes, presque toutes radicales, ne cachent pas leur irritation contre le *pronunciamiento* alphoniste, et leurs gardes nationales ont dû être désarmées par le nouveau gouvernement.

Aussi, cette grande armée du Nord, réunie par Serrano, coûte que coûte, se démembrer pour établir de fortes garnisons dans ces capitales.

On estime à 50,000 hommes le chiffre des soldats qui devront tenir en respect les populations de Barcelone, Valence, Malaga, Cadix, etc.

Terminons par donner le démenti le plus absolu aux soi-disant propositions que le roi Charles VII aurait faites à son cousin, de cesser la guerre à condition que celui-ci respecterait le royaume carliste actuel.

Cette invention est simplement puérile après le manifeste de don Carlos.

La vérité est que, l'année dernière et ces jours-ci, deux des principaux conseillers de dona Isabelle, dans un échange de vues avec un des principaux conseillers de don Carlos, lui ont demandé :

— Ne pourrions-nous pas faire une Espagne alphoniste au sud, et une Espagne carliste au nord ?

Le conseiller carliste répondit en souriant :

— Je connais le roi. — Sa devise est et sera :

TOUT OU RIEN.

AMÉRIQUE.

New-York, 13 janvier.

Le président Grand a adressé au Sénat un message en réponse aux questions qui lui avaient été adressées relativement à l'intervention des autorités militaires dans l'organisation de la législature en Louisiane.

Le Message dit que des désordres et des massacres se sont constamment produits dans cet Etat depuis son organisation sous l'acte de reconstruction. La suppression des inscriptions électorales des républicains en 1868 par la fraude et la violence, et les sanglants désordres de 1866-68 montrent que les derniers événements ne sont pas dus à l'action des autorités fédérales, mais qu'il faut les attribuer à une conspiration éhontée contre les républicains.

L'action fédérale au sujet du vote des nègres a été désapprouvée, quoique le quinzième amendement stipulât l'égalité politique, et bien que les juges fédéraux fussent d'opinion que ce privilège devait s'étendre aux élections d'Etat et aux autres élections, et établissant le droit d'intervention des tribunaux fédéraux.

Aussi, bien que pendant l'anarchie le juge Durrell ait commis de grandes fautes, mon devoir était de faire respecter la justice conformément à la loi et de faire intervenir les troupes de terre et de mer.

Après que l'administration de l'Etat eût été organisée, l'élection du gouverneur Kellogg fut repoussée avec acharnement; mais, quoique l'élection fût entachée de fraudes monstrueuses, les droits de M. Kellogg étaient supérieurs à ceux de M. Enery.

Après avoir passé en revue les dernières luttes, le président rappelle la conduite de M. Enery, déposant par la force les protégés de Kellogg, Caucherie et Colfax.

Il rappelle également les meurtres commis à Coughalta, actes barbares et sanglants que les journaux conservateurs ont voulu justifier en qualifiant la protection fédérale de tyrannie et de despotisme, tandis que les bandits de Colfax restaient impunis.

Les troupes ont été retirées par suite des représentations qui ont été faites; mais aux élections d'octobre, la proclamation incendiaire de Penn força le gouverneur de demander protection.

Avant que ma proclamation intimant aux perturbateurs l'ordre de se disperser dans les cinq jours eût pu être publiée, l'usurpateur avait pris possession de la maison d'Etat, et plusieurs personnes avaient été tuées.

Des documents prouvent l'intimidation exercée sur les électeurs.

Quant à l'action du bureau électoral, comme elle était légale, les personnes désignées avaient droit à leur emploi.

L'intervention militaire répugne aux idées du gouvernement, mais l'imbroglio où se trouve la législature de la Louisiane prouve que le pouvoir militaire n'avait aucune intention perverse. La révolution n'était abandonnée qu'en apparence et non pas en réalité. Les troupes, à la réquisition du gouverneur, ont prêté main-forte à la loi, ont réprimé la violence et prévenu les meurtres en empêchant l'exécution du plan prémédité de déposer Kellogg et de révolutionner le gouvernement de l'Etat.

Le général Sheridan est exempt d'esprit de parti. C'est après s'être convaincu par ce qu'il a vu et entendu, qu'il a caractérisé par des termes sévères ce qui s'est passé et les chefs de la ligue; c'est dans le même esprit qu'il a suggéré des mesures sommaires qui, quoique inadmissibles, mettraient cependant bientôt fin à tous les désordres.

Enfin, le président recommande au Congrès une attitude qui rende ses devoirs parfaitement clairs et en assure l'exécution complète, suivant l'esprit et la lettre de la loi, sans céder à la crainte ni à la faveur.

Une dépêche de Philadelphie affirme que le tableau de Murillo qui a été volé dans la cathédrale de Séville, et qui représente saint Antoine, vient d'être retrouvé. Il avait été apporté à New-York par deux Espagnols qui l'ont mis en vente, et c'est entre leurs mains qu'il a été saisi.

Il est maintenant en la possession du consul espagnol, qui va le renvoyer en Espagne.

Nouvelles militaires.

DES EXERCICES DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Les opérations préliminaires de l'organisation de l'armée territoriale ont jeté, on devait s'y attendre, un peu d'émoi dans l'esprit de certaines gens. Un assez grand nombre de personnes mariées, établies, se sont fait un monstre de l'apprentissage du métier militaire; elles n'ont pas songé sans appréhension à une absence prolongée de leurs foyers et à un séjour au quartier ou au camp; il en est d'autres qui espèrent qu'on ne les dérangera pas. Il m'a été facile de constater le fait qui précède; mais je dois dire aussi que l'effet produit par la révision est beaucoup moins défavorable qu'on ne devait le supposer. La majorité des citoyens envisage assez philosophiquement la situation: elle la comprend.

Il est regrettable que le gouvernement se voie forcé de donner à la loi un effet rétroactif et que le service obligatoire ne réclame pas depuis longtemps tous les citoyens trois ou au moins deux ans sous les drapeaux; alors l'armée territoriale, composée des mêmes éléments que l'armée active, n'eût présenté aucune difficulté dans sa formation, et quelques appels faits pendant l'année eussent suffi pour la trouver à son heure, exercée et prête à marcher; mais comme elle compte dans ses rangs bon nombre d'hommes tout à fait étrangers au moindre détail du métier de soldat, il est de toute nécessité de leur apprendre au moins l'A, B, C, de la profession, de leur enseigner les principes d'une théorie dégagée des détails qui ne sont pas indispensables pour savoir s'aligner, marcher, converser, manier et charger son

arme; il faut leur donner des notions de tir; il faut les instruire de leurs devoirs militaires, leur inculquer des idées de discipline et d'exactitude; il faut enfin faire acquiescer à cette troupe l'ensemble si nécessaire à toute armée régulièrement organisée.

Il ne peut entrer dans l'esprit d'aucun militaire que les hommes de l'armée territoriale puissent être initiés, *même d'une manière superficielle*, à tous ces détails sans sortir de chez eux: le seul moyen d'y arriver, c'est une réunion de quelques semaines dans une caserne ou dans un camp, où ils seront astreints sérieusement à l'existence bien réelle du soldat.

Il nous semble que l'importance du but doit engager le gouvernement à marcher d'un pas ferme vers l'accomplissement de son œuvre, sans se laisser arrêter par la crainte de jeter un peu de trouble dans les existences civiles. Qu'on nous permette de le dire, cette crainte a été exprimée avec une grande exagération dans les discussions qui ont précédé le vote de la loi sur le service obligatoire; et d'ailleurs il ne s'agit plus d'arracher pour un temps de plusieurs années tous les citoyens à leurs occupations, à leur famille.

Les chefs des grandes exploitations industrielles ou commerciales ont presque tous dépassé l'âge de trente-cinq ans; ils ont d'ailleurs des parents, des gens de confiance, des fondés de pouvoir qui les remplacent pendant leurs maladies ou des absences souvent prolongées. On ne peut songer à leur enlever souvent, sans grand danger pour leurs affaires, en entier, le personnel qu'ils emploient; mais il n'y aurait qu'un faible inconvénient à distraire pendant quelques semaines de leurs ateliers une partie de ce personnel qu'il leur serait facile de remplacer temporairement au moyen des ouvriers sans ouvrage, et, s'il ne s'en trouve pas dans cette position, c'est que jamais les affaires n'ont mieux marché, et que si l'expédition de quelques commandes les moins importantes se trouvait retardée, il n'y aurait pas péril en la demeure.

Les chefs d'établissements secondaires, des magasins, des boutiques, ont aussi tous des parents, des commis pour les remplacer; ils le sont souvent par leurs femmes. Les magistrats prennent chaque année de longues vacances; les notaires, les officiers ministériels ont des premiers clercs; les chefs d'administration, des fonctionnaires en sous-ordre qui font des intérim, et, pour remplacer ceux-là, il ne manque ni de surnuméraires ni d'aspirants au surnuméraire.

Je ne conclurai pas de ce qui précède que le gouvernement puisse agir, pour l'organisation de l'armée territoriale, sans tenir aucun compte des circonstances qui peuvent nuire en quoi que ce soit aux intérêts des citoyens; mais il existe, à mon sens, un moyen d'arriver au but qu'on se propose sans occasionner dans les diverses professions un désarroi dont il ne faut pas s'exagérer les proportions: ce serait de décider que le personnel qu'il est indispensable d'exercer le sera par tiers.

Ainsi donc, par exemple, le premier tiers serait réuni au premier avril 1875, le deuxième tiers au premier septembre de la même année, et le dernier tiers au premier avril 1876; ou bien si le ministre de la guerre juge qu'il faut, en prévision des éventualités, aller plus vite en besogne, ces réunions pourraient avoir lieu successivement et sans désemparer du premier avril au premier octobre ou novembre 1875 en assurant, je suppose, à chacune d'elles, une durée de soixante jours.

Tous les gens sages reconnaîtront dans ces mesures la sollicitude du gouvernement pour les intérêts de la société.

Il se trouvera toujours, quoi qu'on fasse, des gens sans-énergie, des paresseux, qui simuleront des maladies ou qui compleront, pour s'exempter du service, sur la faiblesse de quelques autorités municipales ou autres; mais les premiers cas, ceux de la santé, seraient soumis à l'appréciation du corps médical militaire; l'examen des autres, confié à des commissions composées d'officiers de l'armée active ou de fonctionnaires de l'intendance. (Bulletin de la réunion des officiers.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

MM. les organisateurs du concert donné au profit des pauvres ont versé, dans la

caisse du Bureau de bienfaisance, la somme de 854 fr. 05 c., produit net de cette soirée musicale.

Les organisateurs de la soirée sont chargés de remercier les personnes qui ont bien voulu prêter leur concours à cette œuvre de charité.

M. Stears, toujours avec la même générosité, a offert le gaz gratuitement, et s'est occupé de tous les détails d'appropriation de l'orchestre, occupé par les élèves du collège de Saumur, conduits par M. le principal.

Une circulaire ministérielle vient de décider que les aumôniers militaires devront toujours porter, comme marque distinctive, la croix en argent du modèle prescrit par un arrêté ministériel de 1854.

Cette croix est suspendue au cou par un ruban noir avec lisérés rouges, de la largeur de trois centimètres. Les titulaires porteront en outre des glands noirs et argent, et les aumôniers en chef de l'armée, la croix en émail blanc.

Dans les réunions officielles, ils devront prendre le rang que leur assigne le décret sur le service des places.

De plus, ils auront droit au port d'armes, des sentinelles et aux mêmes marques extérieures de respect que les officiers, mais seulement lorsqu'ils seront revêtus de leurs insignes.

NOS DÉPUTÉS.

Dans le scrutin pour renvoyer à la commission l'amendement de M. Keller, fixant l'effectif de l'armée à 480,000 hommes et confiant au ministre de la guerre la réglementation organique des cadres et de la formation des régiments :

M. Maillé a voté *contre* ;

M. Max Richard n'a pas voté ;

Tous nos autres députés ont voté *pour*.

Sur l'article 3 du projet de loi des cadres, § 4^{er}, portant création du bataillon à 4 compagnies au lieu de 6 :

Tous nos députés ont voté *pour*, sauf M. Maillé, qui a voté *contre*.

Par décret du 6 janvier, M. Cormerais, conseiller de préfecture, a été désigné pour remplir, pendant l'année 1875, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du département de Maine-et-Loire.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal d'Angers a adopté à l'unanimité, sur le rapport de M. Mourin, les propositions de l'administration relativement aux établissements militaires.

En outre, il a voté un supplément de subvention de 3,000 fr. pour M. le directeur du théâtre, afin de lui permettre de monter quelques pièces nouvelles.

Après avis du conseil général des ponts et chaussées, le ministre des travaux publics vient de prendre un arrêté approuvant le projet présenté par la compagnie de l'Ouest pour la construction d'un chemin de fer entre Château-Gontier et Angers, par Segré.

Le Journal officiel du 14 janvier contient la promulgation d'une loi autorisant le département de la Loire-Inférieure à faire à l'Etat l'avance d'une somme de dix millions, pour être affectée à l'achèvement du bassin de Penhouët, en cours d'exécution dans le port de Saint-Nazaire.

SUICIDE D'UN MILITAIRE.

M. Poirier, Pierre, propriétaire à Angers, chassant dans un bouquet de bois de la ferme des Tellières, commune des Ponts-de-Cé, trouva pendu à un arbre un militaire.

Ce malheureux, brigadier au 10^e régiment de cuirassiers en garnison à Angers, avait passé sa corde à fourrages autour d'une des basses branches d'un petit chêne, et s'était étranglé au moyen d'un nœud coulant. Ses pieds touchaient la terre et la joue gauche portait contre le tronc de l'arbre.

Près de lui se trouvait une bouteille d'eau-de-vie à moitié vide.

Cet homme manquait aux appels depuis plusieurs jours, et il avait dit en partant à l'un de ses camarades : « Je sors pour peut-être ne jamais rentrer ! »

On attribue ce suicide à des chagrins de famille.

UNE VICTIME DU CABARET.

La semaine dernière, une personne a découvert sur les bords de la Vienne un cadavre qui a été reconnu pour être celui du nommé Gaudichon, cordonnier à Saint-Pierre-les-Eglises (Vienne), originaire de Rennes (Ille-et-Vilaine).

A quelques mètres du corps gisaient sa blouse, sa casquette, sa cravate, son mouchoir et sa tabatière, et tout a fait sur le bord de l'eau, une fiole ayant contenu de l'eau-de-vie.

Cet homme dépensait tout son argent au cabaret, et disait quand on lui faisait des observations : « Eh bien ! quand je ne pourrai plus travailler, je me suiciderai. »

Gaudichon, qui était célibataire, était âgé de 64 ans.

Il avait toujours une corde de 1 mètre 50 centimètres de longueur, et une bouteille d'eau-de-vie dans sa poche.

Vendredi dernier, le Grand-Théâtre de Nantes a célébré, lui aussi, le 253^e anniversaire de la naissance de Molière. On a joué notamment le *Tartuffe*, à la suite duquel a eu lieu la cérémonie du couronnement du buste de Molière par tout le personnel des artistes du Grand-Théâtre.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La solennité en l'honneur de Molière, qui aura lieu ce soir, nous permettra d'assister à un spectacle composé de deux des meilleurs ouvrages du Maître — d'un genre bien différent — *Tartuffe* et le *Malade imaginaire*. C'est à M. Emile Marek que nous sommes redevables de l'heureuse innovation de fêter à Saumur un anniversaire de la naissance du grand poète dramatique.

La première représentation de *Tartuffe*, à Paris, date du 4 août 1667. Le rôle de Tartuffe fut créé par l'acteur Du Croisy, et celui d'Orgon par Molière lui-même. *Tartuffe* est aujourd'hui l'une des œuvres de l'illustre auteur que l'on joue le plus fréquemment en province. Il n'y a pas encore un an qu'elle a été donnée à Saumur par la troupe de M. Chantilly.

Quant au *Malade imaginaire*, il est du commencement de 1673, et ce fut Molière lui-même qui créa le principal rôle. Nous n'avons aucun souvenir que cette pièce ait été jouée sur notre scène depuis fort longtemps.

La cérémonie, ou couronnement du buste de Molière, qui doit terminer la soirée, sera aussi pour nous un spectacle tout nouveau. Cette cérémonie est réglée comme celle de la Comédie-Française. Tous les artistes y viendront à tour de rôle saluer le public. Un buste magnifique de Molière a été commandé à Paris pour cette fête littéraire.

M. Marek dira aussi à cette occasion une pièce de vers de circonstance écrite, sur sa demande, par M. Paul Perrin, un des jeunes auteurs applaudis à la Comédie-Française. Cette pièce est intitulée : *A Molière*.

Variétés.

LES TEMPÉRATURES EXTRÊMES DANS LES DIVERSES CONTRÉES DU GLOBE.

Nous empruntons à une traduction faite dans le *Tour du monde* le tableau suivant des limites extrêmes de la chaleur et du froid à la surface de la terre :

Un hiver dans la péninsule de Tauride passait chez les Grecs pour ce que les saisons pouvaient offrir de plus froid, et les Romains furent du même avis jusqu'à la conquête de la Gaule et de la Germanie ; les tableaux que les voyageurs, les historiens, les poètes faisaient des rigueurs d'un hiver scythique remplissaient de terreur les fils de la brillante Hellade.

Mais quand les Romains eurent étendu leur domination sur la Gaule, la Germanie, et spécialement sur les pays d'Alpes tels que la Rhétie, la Norique, on cessa de citer les hivers de la Tauride, et déjà César et Tacite n'oublient pas de peindre sous de sombres couleurs la froide saison des contrées habitées aujourd'hui par les Français du nord et de l'est et par les Allemands...

Quant à l'extrême opposé, celui de la chaleur, les Grecs et les Romains en souffraient quelquefois dans leur propre pays. Une ville de Sicile, Catane, a une moyenne de 34 degrés centigrades au mois d'août... Et les guerres contre Carthage, en amenant les armées de Rome dans l'Afrique du Nord, firent connaître aux anciens une région où régnent

pendant toute l'année les chaleurs qui, en Italie et en Grèce, n'accablent que pendant une suite plus ou moins longue de semaines ou de mois.

Une connaissance exacte des extrêmes de la température était absolument impossible à cette époque ; une grande partie du monde était inconnue, et l'on n'avait pas découvert le thermomètre, sans lequel il n'y a pas d'observations sérieuses. Aujourd'hui nous sommes bien plus avancés, sans connaître encore absolument toute la terre et la distribution des températures à sa surface...

Le maximum de froid constaté jusqu'à ce jour l'a été le 21 janvier, dans la Sibirie orientale, à Iakouisk. Ce jour-là, un marchand russe, Severow, auquel la science doit quatorze années d'observations météorologiques, nota une température de moins cinquante-neuf degrés et demi.

Plus que cela, un médecin-major de l'armée russe affirmait avoir constaté, en Sibirie également, un froid de moins de 63 degrés.

Dans ce pays, le mercure reste souvent gelé pendant des mois, ce qui veut dire que le thermomètre reste constamment à moins quarante degrés ou plus : « Alors, dit Middendorf, le fameux voyageur sibérien, le mercure, devenu métal, se travaille au marteau comme du plomb, le fer devient cassant, les haches se brisent comme du verre quand on veut s'en servir ; le bois refuse de se laisser couper ; il semble que le feu lui-même gèle, car les gaz qui l'alimentent perdent de leur chaleur. »

Dans l'hiver de 1819-1820, toujours en Sibirie, on ne pouvait sortir sans masque, sous peine de perdre le nez et les oreilles.

Dans l'Amérique du Nord, sur le Smith-Sound, continuation septentrionale de la baie de Baffin, l'indomptable Kane observa plusieurs fois des températures de moins 50 à moins 56 degrés pendant le cours des deux hivernages qu'il passa dans cette affreuse contrée.

Mac Clure, le navigateur qui eut la gloire de découvrir le passage du nord-ouest, vit un jour, à la baie de Mercy, le thermomètre descendre à 54 degrés au-dessous de zéro ; il constata que la température moyenne du mois de janvier 1853 fut de moins 42 degrés.

A Fort-Reliance, l'un des comptoirs de la compagnie de la baie d'Udson, on a relevé une fois moins 57 degrés...

On ne trouve pas de froid pareil chez nous en Europe. Depuis l'établissement des stations météorologiques, le thermomètre de la froide Saint-Petersbourg n'a pas encore marqué moins 40.

Le froid le plus grand observé jusqu'à ce jour dans notre partie du monde l'a été en Suède, à Enontékis, à 250 mètres au-dessus du niveau des mers ; c'était d'ailleurs un froid éminemment respectable : moins 48 degrés.

On n'a observé que deux fois à Vienne, en Autriche, un froid de moins de 33 degrés. Pour rencontrer sous nos latitudes de l'Europe des températures aussi basses qu'à Iakouisk et à Fort-Reliance, il faudrait s'élever à 9,000 ou à 10,000 mètres d'altitude ; mais si nous franchissons l'Atlantique, la scène change, et sur la côte des Etats-Unis, des villes situées aux latitudes de Berlin et de Vienne supportent des froids tels qu'on n'en trouve en Europe qu'à l'extrémité septentrionale du golfe de Bothnie.

Passons aux extrêmes de chaleur : nous ne les rencontrerons pas près de l'équateur, comme on le pourrait croire, mais dans le désert immense qui s'étend en arc de cercle, avec quelques interruptions, des îles du cap Vert à la Grande-Muraille de Chine.

Le nord et l'est du Sahara, le pied de l'Himalaya, la vallée du Gange sacré, les steppes sans fin de l'Afghanistan et de la Boukharie, ce sont là les « fours » de la terre.

A Massaoua, sur la côte occidentale de la mer Rouge, la moyenne du mois de juillet est de 35 degrés, le maximum observé a été de 52 degrés.

Dans l'Inde, la moyenne du mois de mai est de 37°, 6 à Selhampore (altitude 366 mètres), de 37°, 8 à Mynpurie, de 38° à Gorgaon, de 37° à Anebola et Allahabad.

En Afrique, Gerad Rohlf, dans son voyage de Mourzouk à Koupa, a constaté à Schimmedrou (oasis de Kaouar) une température moyenne de 32°, 2 pour le mois de mai, et un maximum de 53 degrés : pendant vingt jours consécutifs, les maxima dépassèrent 50 degrés.

A Abou-Arich, en Arabie, on a noté 53

degrés ; à Suez, 52 ; à Assouan, en Egypte, 53 ; à Ghadamès, dans le Sahara, 53. Enfin, à Mourzouk, dans le Feszan, on a plusieurs fois relevé des températures de cinquante-six degrés.

Tout ceci mesuré à l'ombre. Rohlf et d'autres voyageurs ont vu dans le Sahara des chaleurs de 60 à 70 degrés au soleil ; en même temps, le sable sur lequel ils marchaient était à 55-63 degrés.

Dans l'Afghanistan, on retrouve des chaleurs pareilles, sinon à l'ombre, au moins en plein soleil ; elles justifient le dicton des Afghans : « Pourquoi as-tu créé l'enfer, Allah ? N'avais-tu pas déjà créé Chazna ? » On peut bien se plaindre de la sorte, quand on a 55 degrés à l'ombre, 60 à 65 au soleil.

On n'a point encore relevé de chaleurs pareilles dans l'Amérique du Nord ou dans l'Amérique du Sud. En Australie, dans les plaines basses de la rivière Macquarie, on a 53 degrés à l'ombre.

En Europe, ni l'Espagne ni l'Italie, ni la Grèce n'ont fourni jusqu'à ce jour de chaleur supérieure à 45 degrés. Et l'on dit que l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud n'ont à leur avoir de plus grande chaleur que 42 degrés, au Texas et dans la vallée d'Upar en Colombie (?)

Ainsi les extrêmes observés sont séparés par 116 degrés, ou par 125-130 en adoptant comme maximum la température en plein soleil ; c'est 25 à 30 degrés de plus que l'échelle de la glace fondante à l'eau bouillante. Eh bien, l'homme aidé de la science supporte également l'excès du froid, comme celui de la chaleur. Les voyages au pôle nous le prouvent surabondamment.

Faits divers.

M. Chrysale, de la *Liberté*, donne un spécimen assez réussi du sot bavardage qui défraie ce qu'il appelle les « visites creuses », c'est-à-dire celles où l'on vient pour dire qu'on est venu, et où le cœur, l'affection ni l'intérêt ne sont rien. Ecoutez, madame, et si vous vous sentez coupable, corrigez-vous bien vite de ce ridicule :

« Eh bien ! chère madame, comment vous portez-vous ? — Très-bien, je vous remercie, pas trop mal. Que dites-vous de ce temps ? N'est-ce pas inouï ? On n'ose plus sortir de chez soi, sans craindre de s'enrhumer, et Dieu sait si c'est dangereux un rhume négligé. Vous savez ce que c'est de cela qu'est morte M^{me} de Cinq-Etoiles. Mon Dieu, cela lui a pris en sortant de visiter le nouvel Opéra, dont nous sommes revenus enthousiasmés. Quel magnifique monument ! Il n'y a rien d'incomparable à Paris et au monde. Je n'en dirai pas autant de notre pauvre petite église, où ce bon abbé a cependant prêché dimanche de la façon la plus admirable. On ne saurait croire comme c'est difficile de s'habiller pour aller à ces sermons de charité ; j'avais une robe nouvelle, et sur laquelle je fondais les plus grandes espérances ; mais je me suis trouvée à faire peur au moment de sortir ; j'étais tentée de rester chez moi. Ça aurait été vraiment dommage, car, de là j'ai conduit mon mari à son cercle, et j'ai fait ensuite au bois la plus délicieuse promenade. Mais il nous faudrait un peu de gelée, décidément ; les biens de la terre la réclament, à ce qu'il paraît. Nous ne nous occupons pas des biens de la terre, nous autres profanes, et nous méritons bien tout le mal qu'on dit de nous. Allons, au revoir, chère madame, je suis enchantée de vous avoir trouvée en bonne santé ; embrassez pour moi votre chère Sarah ; un de ces jours je viendrai de très-bonne heure ; nous causerons, j'ai bien des choses à vous dire. Allons ! au revoir ! au revoir !... »

Exit... Et voilà ce qu'en est exposé à entendre vingt-cinq fois par jour, dans nos salons, entre quatre et six heures.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Les préoccupations politiques n'ont pas atteint le marché financier : le public est assuré d'une solution pacifique de la crise actuelle. La rente se maintient ferme à 62,35 le 3 0/0, à 100,35 le 5 0/0. Les valeurs sont agitées, mais les Obligations sont très-fermes. Nous remarquons sur la cote celles des Charentes à 275. Les Obligations des chemins Nantais qui complètent la ligne des Charentes en la conduisant jusqu'à Nantes, et dont

le réseau est si avantageusement situé, ne sont cotées que 228,75, coupon détaché. Une hausse est inévitable. Bertaux.

Publications de mariage.

François Davy, journalier, et Eugénie Méchin, chapeletière, tous deux de Saumur.

Léon-Louis Pilot, bijoutier, et Alexandrine Davignon, couturière, tous deux de Saumur.

Joseph-Julien Poivilliers, cocher, de Saumur, et Ernestine-Victorine Clergeau, couturière, de Montsoreau.

Michel-Léandre Léger, attaché au service topographique de l'armée, de Saumur, et Marie-Augustine Franchi, sans profession, de Constantine (Algérie).

Pierre Poinvin, domestique, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie Coistcault, domestique, de Saumur.

Jean-Baptiste-Joseph Berthieu, employé de commerce, et Justine-Zoé Loyot, fleuriste, tous deux de Saumur.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER D'ORLÉANS A CHALONS SOCIÉTÉ ANONYME Au capital de 10,000,000 de francs Dont 3 millions ont été affectés au réseau des lignes de l'Eure.

LOI ET DÉCRET DU 16 FÉVRIER 1870.

Subvention de l'Etat : 24,374,800 fr. Payable, à dater du 15 janvier 1871, en 90 annuités de 1,117,224 fr. 38 c. chacune, calculée au taux de 4 1/2 0/0.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A l'émission autorisée par décision ministérielle du 9 janvier 1875, de

50,000 OBLIGATIONS

AU PRIX DE 232 FR. 50 Avec jouissance d'intérêt du 1^{er} janvier 1875, rapportant 15 francs par an, payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année ; remboursement à 500 francs en 90 ans, par tirages au sort, à partir de 1880.

La totalité du réseau de la Compagnie donnant entrée dans les villes d'Orléans et de Châlons-sur-Marne étant de : 294 kilomètres.

Dont 220 kil. sont ouverts à l'exploitation ;

25 kil. sont terminés et reçus ;

Et 49 kil. en voie d'achèvement.

La ligne entière sera ouverte à l'exploitation dans les premiers mois de l'année 1875. L'ensemble des Obligations émises pour la ligne d'Orléans à Châlons, y compris les 50,000 Titres faisant l'objet de la présente émission, s'élève à 145,000 (la 2^e émission, portant les numéros 63,001 à 108,312, étant affectée au réseau d'intérêt local des Lignes de l'Eure).

Par suite, la charge annuelle kilométrique pour le service des Obligations est de 7,817 fr. 50.

PRIX D'ÉMISSION : 232 FR. 50

PAYABLES COMME SUIV : Fr. 25 » en souscrivant. 50 » à la répartition, le 31 janvier 1875. 50 » le 28 février 1875. 50 » le 31 mars 1875. 57 50 le 30 avril 1875, contre remise du titre définitif.

Les souscripteurs pourront anticiper les versements avec bonification à 6 0/0 l'an.

Par suite, la libération intégrale au moment de la répartition donnera droit à un escompte de 1 fr. 50, qui réduira la somme totale à verser à : 231 francs.

Ce qui représente un placement à 6 1/2 0/0 l'an, sans tenir compte de la prime de remboursement.

Les versements en retard seront passibles de l'intérêt à 6 0/0 l'an.

Les obligations non libérées trois mois après le dernier versement appelé, pourront être vendues à la Bourse de Paris aux frais et risques des souscripteurs, sans autre mise en demeure.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les Vendredi 22 et Samedi 23 Janvier 1875 A LA SOCIÉTÉ DES DÉPÔTS ET DE COMPTES-COURANTS 2, place de l'Opéra, à Paris ET DANS TOUTES LES GARES DE LA COMPAGNIE.

La répartition aura lieu au prorata des souscriptions.

Les souscriptions aux obligations d'Orléans à Châlons sont reçues SANS FRAIS à la BANQUE DES TIRAGES FINANCIERS, rue de la Chaussée-d'Antin, 18, Paris.

La BANQUE DES TIRAGES FINANCIERS reçoit, en paiement de la souscription, tous coupons échus ou à échoir dans le mois de Janvier et toutes les valeurs qui seront négociées au cours du jour de la réception SANS COMMISSION.

Adresser les fonds et les titres par lettres chargées à M. CH. DUVAL, directeur de la Banque des Tirages financiers, 18, rue de la Chaussée-d'Antin.

On peut verser les fonds au crédit de M. CH. DUVAL, dans toutes les succursales de la BANQUE DE FRANCE.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 18 janvier 1875,

Pour le 253^e anniversaire de la naissance de Molière,

SOLENNITÉ LITTÉRAIRE

Avec le concours de M. EMILE MARCK, premier rôle de l'Odéon, M. Degard, de la Porte-Saint-Martin, M. Keraval, lauréat du Conservatoire de Paris.

TARTUFFE

Comédie en 5 actes, de Molière.

M. Emile Marck remplira le rôle de Tartuffe, qu'il a joué à Paris; M. Degard celui d'Orgon, qu'il a également joué à Paris; M. Keraval celui de Damis.

LE MALADE IMAGINAIRE

Comédie en 3 actes, de Molière.

M. Degard remplira le rôle d'Argan, qu'il a joué à Paris.

CÉRÉMONIE du Malade imaginaire, avec la mise en scène de la Comédie-Française.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 404^e fascicule, TALÀTEN, est en vente.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorisée; avec les modes colorisées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorisées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges ni frais, les dyspepsies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 63.476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47.422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N^o 76.448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises

digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, épicière, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62 20	»	»	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	682 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	495	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	91 50	»	»	Crédit Mobilier.	385	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	682 20	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit Foncier d'Autriche.	557 50	7 50	»	Société autrichienne, j. janv.	662 50	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	100 30	»	»	Est, jouissance nov.	590	1 25	»	Orléans.	395	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	221 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	830	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	293	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	449 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	840	»	»	Est.	288 25	»	»
— 1865, 4 %.	479	»	»	Nord, jouissance juillet.	1095	»	»	Nord.	291 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	310	»	»	Orléans, jouissance octobre.	885	2 50	»	Ouest.	289	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	276	»	»	Ouest, jouissance juillet.	575	»	»	Midi.	293 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3815	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. août.	50	»	»	Deux-Charentes.	273 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	662 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	845	2 50	»	Vendée.	245	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	465	»	»	Société Immobilière, j. janv.	50	7 50	»	Canal de Suez.	495	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	257 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	921 25	8 75	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
8 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir,
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
13 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — —
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à b. h. 43.

D'un acte sous seings privés, en date du 30 décembre 1874, enregistré à Doué, le 7 janvier 1875, folio 60, recto, cases une et suivantes, par le receveur, qui a perçu les droits; Il résulte qu'entre: M. Gabriel Coutard et M. Antoine Cabanié, tous les deux pépiniéristes, demeurant à Doué, A été formée une société en nom collectif sous la raison sociale Coutard et Cabanié, ayant son siège à Doué; Que sa durée est de quatre ans, qui finiront le 24 juin 1878. Et qu'elle a pour objet l'exploitation, la culture et la vente des pépinières, au capital social de 20,000 francs; Que chacun des associés signera Coutard et Cabanié. La présente publication faite, conformément à la loi, après dépôt aux endroits prescrits par la loi. (30)

PAPIERS PEINTS

A CÉDER MAISON DE DÉTAIL IMPORTANTE A Angers, rue d'Alsace.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES. Clientèle riche. — installation permettant un chiffre de plus de 125,000 francs.

Prix de cession : de 12 à 15,000 francs, suivant la quantité de marchandises et de matériel.

Facilités pour les paiements. Le cédant donnera son concours, si on le désire.

Bourjuge, expert-comptable à Angers. (31)

A CÉDER IMMÉDIATEMENT,

UN MAGASIN DE PARAPLUIES & OMBRELLES

Bien achalandé. Situé dans un quartier très-commerçant, à Saumur.

Conditions avantageuses. S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur. — Affranchir. (17)

M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

MAISON

Rue d'Orléans, Anciennement occupée par M. Milou, libraire. S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

Librairie E. Milou, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTEMENT

APPARTEMENT COMPLET Au deuxième étage.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL 25, Boulevard Haussmann, à Paris.

MM. les porteurs d'actions non estampillées des CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ESPAGNE sont prévenus qu'ils peuvent faire estampiller leurs titres moyennant la somme de VINGT FRANCS, montant des coupons A et B qui leur seront fournis à la caisse du Crédit Mobilier espagnol.

MM. les porteurs d'OBLIGATIONS A REVENU VARIABLE DES CHEMINS DU NORD DE L'ESPAGNE sont prévenus également qu'il leur sera payé, à partir de ce jour, à la caisse du Crédit Mobilier espagnol, VINGT FRANCS, contre la remise des deux coupons spéciaux A et B, représentant les intérêts arriérés. (32)

Les créanciers de M. LIMIERS,

regretant que M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur, avant le 1^{er} février 1875, pour dernier délai, la note détaillée de ce qui leur est dû. (18)

M^{re} BEAUREFAIRE, avoué à Saumur,

demande un clerc.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^{ie} DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN; Brest, chez M. E. VINCENT; Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}; Cherbourg, chez M. E. LIAIS; Dunkerque, chez M. G. BOURDON et C^{ie}; Havre, chez M. E. FICQUET; Langrenou, chez M. E. VINCENT; La Rochelle, d'ORÉIGNY, FAUSTIN fils; Lyon, chez M. Marc GILLARD; Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}; Melun, chez M. LE BARRE; Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD; Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et NASSAIRE, MM. JAMONT et HUARD.

PRODUITS ALIMENTAIRES

Huile d'olive de Nice M. Félix Audemar, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles si estimées en France et à l'étranger. Expédition par 50, 25 et 10 litres, franco de port et de frais. Sur demande affranchie, envoi du Prix cour et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire. Liqueurs de Nice Les liqueurs si renommées depuis longtemps de la venue Amphoux, St-Pierre (Martinique), se vendent chez M. Legendre-Jume, entrepositaire pour toute l'Europe, rue Plantarable, 24, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au choix, 72 fr.

MÉDICAMENTS D'HIVER

Sécher végétal Le Bœuf Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le D^r Guibet, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation : « Le goudron Le Bœuf, dit-il, représente, à son état pur, tous les principes et conséquemment toutes les qualités du goudron en nature. » (Cont^r Therap. de Codex, 2^e édit. p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célèbres médecins, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections bronchiales, etc. Elle agit instantanément et sans aucune affection en prenant, dans un peu d'eau sucrée, ou non, un seul paquet de la Poudre de Guibet, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de dix doses, dans les bonnes pharmacies. Se défier des contrefaçons.

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZÉRAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an. (7)

GUERISON INSTANTANÉE
NEURALGIES (faciales), MIGRAINES (non gastralgiques), OTALGIES (de l'oreille), MAUX DE DENTS (dors même qu'ils seraient carieux).
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'Éventuel a choisi le meilleur mode de CONVENTION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 10 fr.
A Saumur, pharmacien Gabelin, rue d'Orléans; Chedevigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET TOILETTE DE PARIS Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorisée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rebuts, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.